

# SCRABBLE CLUB NIORTAIS

16 rue de l'Aérodrome 79000 NIORT – Tél : 05 79 70 12 11

---

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2016

Le 5 juillet 2016 à 20 heures, l'assemblée générale ordinaire de l'association SCRABBLE CLUB NIORTAIS s'est tenue dans les locaux du Centre Socio-Culturel de Niort-Souché au 3 rue de l'Aérodrome sous la présidence de Madame Annie Berthoux.

Les **23** membres à jour de leur cotisation ont été convoqués par courrier simple ou par mail. La feuille de présence est émargée par les **8** personnes présentes. **9** mandats ont été donnés. Donc **17** personnes sont présentes ou représentées.

La présidente ouvre la séance, adresse un mot de bienvenue aux participants puis elle aborde les points inscrits à l'ordre du jour :

### 1. Rapport d'activité de l'exercice écoulé,

Cette année, le club comprend **23** adhérents adultes contre 24 l'an dernier.

1 licence découverte (contre 3 l'année précédente) a été souscrite (nouveaux adhérents adultes), 1 personne s'est inscrite en tant que licenciée d'un autre club.

Le club s'est réuni chaque mardi à 20 h et chaque vendredi à 14h. (Sauf pendant certaines vacances scolaires où le club n'a fonctionné que le mardi).

Le club a été fermé en juillet et en août 2015. Il y a eu **76** séances contre 72 l'an dernier.

Le club a organisé au cours de l'année 2015-2016:

- Le Simultané Verdiam (28/11/2015 – **36** joueurs – CSC Souché) : épreuve qui peut être jouée par tous les plus de 62 ans quelle que soit leur série. L'épreuve s'est réalisée dans de bonnes conditions, la capacité envisagée au départ était de 30 joueurs.
- le premier Festival du Lambon : un Tournoi Homologable en 2 parties (21 mai 2016 – **74** joueurs) et un Tournoi Homologable Semi-rapides en 3 parties avec étape du grand prix (22 mai 2016 – **70** joueurs) au Pavillon des Colloques au Parc des Expositions de Noron), contre 97 joueurs l'année précédente pour le TH2. Il y a eu 50 joueurs communs aux 2 tournois. C'est une réussite pour les joueurs qui ont fait part de leur satisfaction. La nouvelle tarification de la redevance due à la FFSc est tout à fait favorable à un festival. Nous n'avons à placer et ranger les tables qu'une seule fois sur les 2 jours. Nous avons bénéficié de l'aide de personnes extérieures au club qui ont pallié les déficiences de nos adhérents.



- les Simultanés Permanents et de France du 22 septembre 2015 au 24 juin 2016 ont rassemblé au total **85** joueurs (contre 88 l'an dernier), ce qui représente 7,72 joueurs par partie (contre 9,78 joueurs l'an dernier). La diminution du nombre total de joueurs est inexplicable puisque nous avons organisé 11 SP contre 9 l'année précédente. Les joueurs du club (54 joueurs contre 56 l'an dernier) représentent 63,5 % (contre 63 % l'an dernier) du total, soit un chiffre stable.

L'arbitrage s'est fait sur la base du volontariat.

Du 3 septembre 2015 au 1<sup>er</sup> juillet 2016 : **76** parties ont été jouées.

La répartition par arbitre est la suivante : Anne-Marie F (4), Josette C (2), Lucette (1), Pascal (3), Catherine (5), Stéphane (5), Annie (19), Michèle (1), Françoise (5), Pierre (31).

L'arrivée de Pierre a modifié fondamentalement la répartition de l'arbitrage.

Nous le remercions de prendre en charge cette tâche, ce qui permet aux joueurs de jouer plus souvent.

Le repas du club, organisé par Patrick, a eu lieu le dimanche 6 décembre 2015, au restaurant « Le Bœuf couronné » à Champdeniers. Un covoiturage avait été organisé. Ce fut un moment très apprécié.

Le site internet créé en février 2012 a été régulièrement mis à jour. Il est gratuit.

On y accède par l'adresse suivante : [www.scn79.jimdo.fr](http://www.scn79.jimdo.fr)

Des parties jouées en club ont été publiées dans La Nouvelle République. Il n'y a eu aucune retombée de cette action.

L'Assemblée générale approuve le rapport d'activité tel qu'il lui a été présenté.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## 2. Rapport financier de l'exercice écoulé,

En annexe est jointe la balance des comptes.

La présidente commente les comptes de l'exercice 2015-2016.

Les points les plus marquants de cet exercice sont les suivants :

- Nous avons maintenu le prix de la licence au même niveau que l'année précédente et ajouté une nouvelle catégorie de personnes pour le tarif : « Licencié d'un autre club participant le mardi soir ». Comme il y a moins d'adhérents, le montant des licences baisse (au crédit et au débit) ainsi que le poste Carte Club.
- Le poste « Tournois » a augmenté au crédit car nous avons organisé un festival, soit l'équivalent de 2 petits tournois, et au débit car tous les frais liés à l'organisation du festival des 21 et 22 mai (réception et cadeaux) ont été inclus dans ce poste.
- Les intérêts financiers ont baissé car le taux d'intérêt du Livret A a baissé.
- la subvention de la Mairie est égale à celle de l'an dernier et s'est élevée à 460 €.
- Les postes « Loyer », « Adhésions » et « Cotisations » sont identiques à ceux de l'an dernier.
- Le poste « Matériel » a beaucoup baissé car ce n'est pas une année de changement d'ODS.
- Le poste « Déplacements » a augmenté car c'est ici que figure la participation prévue pour les joueurs qualifiés pour la finale du Championnat de France. De façon équivalente,

au crédit est porté le montant versé par le Comité pour la même raison.

- Le poste « Divers » correspond au remboursement des indemnités d'arbitrage et de ramassage faites par le Comité globalement sur le compte du club et que le club répartit ensuite les personnes concernées. C'est pourquoi, il y a presque le même montant au débit et au crédit.

Le résultat est de + **265,34 €**. (contre -231,81 € l'an dernier)

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport financier présenté par la Présidente, approuve les comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### 3. Fixation des cotisations

L'Assemblée générale avait fixé pour l'année 2015-2016 les montants de cotisations suivants :

- Adulte déjà affilié : 53 €
- Adulte (1<sup>ère</sup> année) : 43 € (licence découverte)
- Adulte demandeur d'emploi : 40 €
- Jeunes < 25 ans : 33 €
- Jeunes < 18 ans : 28 €
- Licencié autre club 13 €  
participant le mardi soir

Il est demandé aux participants de s'exprimer sur le niveau des cotisations des adhérents.

Après discussion, il est décidé :

- De ne pas augmenter les cotisations actuelles
- De diminuer, uniquement pour l'exercice 2016-2017, de 10 € la cotisation des personnes qui se sont impliquées dans l'organisation du Festival du Lambon en mai 2016.
- De modifier la catégorie « Licencié autre club participant le mardi soir » et l'ouvrir au vendredi après-midi pour le même montant.
- De rajouter une catégorie « Licencié autre club participant le mardi et le vendredi » pour 20 €.

Compte-tenu de ces éléments, l'Assemblée générale propose les cotisations suivantes pour l'année 2016-2017.

- Adulte déjà affilié : 53 €
- Adulte (1<sup>ère</sup> année) : 43 € (licence découverte)
- Adulte demandeur d'emploi : 40 €
- Jeune < 25 ans : 33 €
- Jeune < 18 ans : 28 €
- Licencié autre club participant  
le mardi soir ou le vendredi après-midi 13 €
- Licencié autre club participant  
le mardi soir et le vendredi après-midi 20 €
- A titre exceptionnel pour l'exercice 2016-2017, les personnes impliquées dans l'organisation du Festival du Lambon en mai 2016 paieront 10 € de moins.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



 3

#### 4. Remplacement des membres du Bureau :

Le bureau est actuellement composé comme suit :

Présidente : madame Annie Berthoux  
Vice-Présidente : madame Josette Chauvet  
Trésorière : madame Catherine Gruget

Les pouvoirs des membres élus prendront fin le 15 septembre 2016.

L'assemblée générale, par un vote à l'unanimité, désigne comme membres du bureau :

Présidente : madame Annie Berthoux  
Vice – présidente : madame Josette Chauvet  
Trésorière : madame Catherine Gruget

Les 6 membres du Conseil d'Administration sont les suivants : Mmes Berthoux, Chauvet, Laborde, Robin, Gruget et Monsieur Stéphane Augène.

Depuis l'adoption du nouveau règlement intérieur du Comité, il est nécessaire d'avoir 2 délégués au niveau du Comité. Les 2 volontaires sont Catherine Gruget et Stéphane Augène.

Les membres présents ou représentés ont **voté à l'unanimité** la constitution du Conseil d'Administration, du bureau et des délégués auprès du Comité Poitou-Charentes de Scrabble.

Les pouvoirs des membres élus prendront fin le 15 septembre 2018.

#### 5. Calendrier prévisionnel des manifestations :

Pour poursuivre ce qui a été commencé depuis 2 ans, des parties originales seront proposées chaque premier mardi du mois (sauf en avril) et seront ouvertes à d'autres joueurs du département, afin d'avoir un nombre correct de joueurs.

Après discussion, il sera également reconduit une partie en Semi-Rapides un mardi tous les 2 mois : 12 octobre 2016, 13 décembre 2016, 8 février 2017, 4 avril 2017, 13 juin 2017.

Comme Pierre est là pour l'arbitrage, il pourra se charger des Simultanés Fédéraux et Permanents. Les parties lui seront adressées sur sa boîte mail.

Les Simultanés seront au nombre de 12 au lieu de 11.

Les dates proposées sont les suivantes :

Mardi 27 septembre 2016 : 1 partie à 20 h (SF)  
Vendredi 30 septembre 2016 : 1 partie à 14 h (SF)  
Mardi 15 novembre 2016 : 1 partie à 20 h (SF)  
Vendredi 18 novembre 2016 : 1 partie à 14 h (SF)  
Vendredi 9 décembre 2016 : 1 partie à 14 h (SP)

 4

Mardi 17 janvier 2017 : 1 partie à 20 h (SF)  
Vendredi 20 janvier 2017 : 1 partie à 14 h (SF)  
Vendredi 4 février 2017 : 1 partie à 14 h (SP)  
Mardi 14 mars 2017 : 1 partie à 20 h (SF)  
Vendredi 17 mars 2017 : 1 partie à 14 h (SF)  
Mardi 27 juin 2017 : 1 partie à 20 h (SF)  
Vendredi 30 juin 2017 : 2 parties à 14 h et 16 h 30 (SF)

La présidente vérifiera auprès du CSC Souché s'il n'y a pas de problème avec les réunions programmées par la Mairie.

Cette année, le championnat régional doit avoir lieu dans le département des deux-Sèvres. Le club s'est porté volontaire pour être co-organisateur avec le Comité. Il aura lieu les 11 et 12 mars à Mauzé sur le Mignon. La salle est déjà réservée.

Comme il va falloir solliciter des bénévoles pour une bonne organisation, je propose de ne pas faire de Festival cette année.

Le club se proposera pour organiser la Qualification Vermeils le **samedi 15 octobre 2016 au CSC Souché avec un nombre limité de places (30)**. La confirmation interviendra après l'Assemblée Générale du Comité devant avoir lieu le samedi 1<sup>er</sup> octobre 2016.

Il sera également demandé de l'aide (1 personne) pour l'organisation du Blitz le **samedi 3 décembre 2016**.

La Présidente demande à tous les adhérents de réserver sur leurs agendas les 2 dates très importantes pour le club, **samedi 15 octobre 2016 et le week-end du 11 et 12 mars 2017**.

## 6. Aides accordées par le club

### Phase 2 du Championnat de France :

# Organisation du déplacement par co-voiturage pour les personnes sélectionnées et remboursement du conducteur sur la base de 0,20 € par km (sauf en cas de prise en charge par le Comité) ou de la personne transportée.

# Prise en charge du paiement de l'inscription pour les personnes sélectionnées par la Phase 1.

Phase 3 du Championnat de France : prise en charge du paiement de l'inscription des joueurs qualifiés et organisation du déplacement par co-voiturage pour les personnes sélectionnées et remboursement du conducteur sur la base de 0,20 € par km (sauf en cas de prise en charge par le Comité) ou de la personne transportée.

Finale du Championnat de France : prise en charge du paiement de l'inscription des joueurs qualifiés pour jouer.

Qualifications Interclubs : Prise en charge de l'inscription des équipes et du co-voiturage.



Finale Interclubs : Prise en charge de la totalité des frais de transport de l'équipe.

Cotisation arbitre : Dans la mesure où une personne adhérente au club ne s'occupe que de l'arbitrage et ne joue pas, sa cotisation sera prise en charge par le club. A partir du moment où cette personne se mettrait à jouer, la cotisation habituelle lui serait demandée.

Ces aides sont adoptées à l'unanimité.

## 7. Questions diverses

- Le RDV de la rentrée est fixé au vendredi 2 septembre 2016. Au mois de juillet, il n'y aura aucune séance de scrabble. L'année se termine avec l'AG.
- Le repas avec les conjoints sera reconduit à l'automne. Patrick prend en charge l'organisation et déterminera le moment le plus approprié (vendredi soir ou dimanche midi) en fonction du nombre de participants potentiels.
- Le nombre de participants étant trop faible pendant les vacances scolaires, il n'y aura plus de séances de scrabble pendant ces périodes-là.
- Le problème du renouvellement des actifs du mardi soir se pose. Il faut essayer de faire connaître le club par tous les moyens. Une piste est à creuser avec Pierre pour promouvoir le club auprès d'un journal régional.
- Stéphane représentera le club lors de la journée Portes Ouvertes organisée par le CSC Souché en septembre.

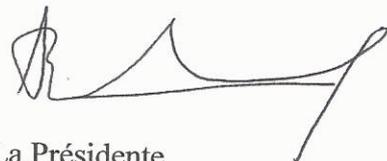
Il n'y a plus de question. La séance est déclarée close.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour faire tous dépôts et publication prescrits par la Loi.  
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Fait à Niort, le 6 juillet 2016



La Vice-Présidente  
Josette CHAUVET



La Présidente  
Annie BERTHOUX